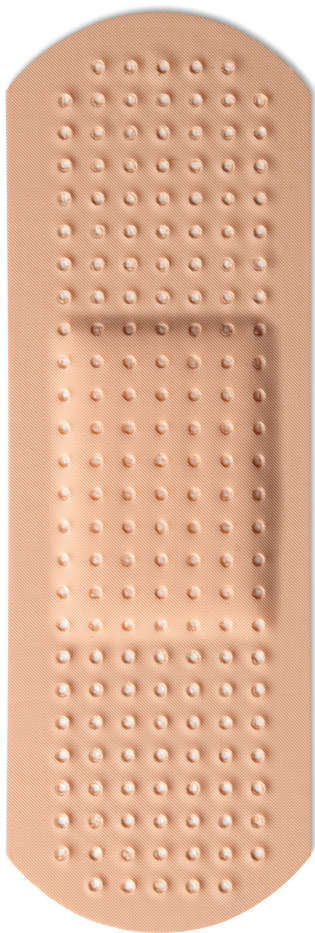




VOTRE SANTÉ COMPTE, VOTRE BUDGET AUSSI

Complémentaire Santé
Étudiants

Crédit  Mutuel



La santé est un besoin essentiel.

Consultations, pharmacie, soins dentaires, achat de lunettes, contraception...

Se soigner coûte de plus en plus cher.

Pour le Crédit Mutuel, il n'est pas acceptable qu'aujourd'hui, certains y renoncent faute de moyens.

En tant qu'étudiant, vous n'êtes plus forcément couvert par l'assurance santé de vos parents.

D'où l'importance de choisir une complémentaire santé étudiants qui couvre vos frais médicaux tout en préservant votre budget.

POURQUOI CHOISIR LE CRÉDIT MUTUEL POUR ASSURER VOTRE SANTÉ ?

Les frais de santé, surtout s'ils sont imprévus, peuvent déséquilibrer votre budget. Le Crédit Mutuel vous permet de prendre soin de vous pour un tarif calculé au plus juste.



Une protection au quotidien

Soins courants et pharmacie,
frais optiques et dentaires,
hospitalisation : **nous couvrons
vos dépenses de santé
essentielles.**



100 % Santé

Notre contrat intègre
le dispositif 100 % Santé,
qui vous permet d'obtenir
un remboursement intégral
parmi une sélection
d'équipements optiques
ou de prothèses dentaires,
définie par l'État, dont
l'intégralité des frais est prise
en charge par la Sécurité sociale
et notre Complémentaire Santé.

(1) Offre réservée aux étudiants de 16 à 25 ans inclus jusqu'au 31 décembre 2025. Tarif fixe garanti sans augmentation pendant toute la durée des études jusqu'à 25 ans inclus. Offre disponible uniquement au régime général.

Un tarif adapté
aux petits budgets

À partir de

24 €/mois ⁽¹⁾

Notre Complémentaire
Santé Étudiant vous garantit
un **tarif fixe sans aucune
augmentation** pendant
toute la durée
de vos études.

EN FAIRE PLUS POUR VOTRE BUDGET

► N'avancez plus vos frais de santé

Avec la **carte Avance Santé**, vous réglez vos soins d'un seul geste chez tous les professionnels de santé dans la zone euro. Vos frais de santé ne sont débités qu'après avoir perçu vos remboursements⁽¹⁾ (Sécurité sociale et Complémentaire Santé).



0 papiers,
formalités,
budget préservé !

► Un forfait pour couvrir les dépenses habituellement non remboursées,

les vaccins, les protections hygiéniques et la contraception⁽²⁾.

► Des remises jusqu'à 30 %

chez nos opticiens partenaires, garantie casse incluse.

⁽¹⁾ Dans la limite de 30 jours après le paiement. La carte Avance Santé ne vous dispense pas d'un éventuel reste à charge.

⁽²⁾ Selon le niveau de couverture choisi.



LIBRE ET autonome, mais Bien accompagné

Simple et pratique, une appli⁽¹⁾ vous permet de suivre et gérer vos dépenses et remboursements en toute autonomie. Et en cas de besoin, des professionnels sont à votre écoute.



Votre santé en poche

Depuis votre espace client⁽¹⁾, envoyez vos demandes de remboursement en une photo, suivez et consultez vos remboursements, estimez le montant de votre remboursement avant de vous faire soigner ou téléchargez votre attestation de tiers-payant.



Jamais seul en cas de besoin

Un pépin ?

Notre partenaire MédecinDirect⁽²⁾ vous met en relation avec un généraliste, même le soir, les week-ends ou jours fériés.

Besoin de parler ?

Un psychologue est à votre écoute, par téléphone, tchat ou e-mail.

(1) Dans le cadre de votre abonnement à notre service de banque en ligne CMUT Direct et sous réserve du téléchargement de l'application mobile gratuite Crédit Mutuel. Ce service n'inclut pas l'abonnement auprès du fournisseur d'accès à internet. (2) Le service de téléconsultation MédecinDirect vient en complément de la médecine de terrain. MédecinDirect n'est pas un service d'urgence. En cas d'urgence, appelez le 15 ou le 112. Tous nos médecins sont inscrits au Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) et sont tenus au secret médical et agissent en toute indépendance. La téléconsultation médicale est un service qui est rendu possible grâce à un contrat de télé médecine signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France et une autorisation de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) (n°1895186). Le service est pris en charge par votre contrat de Santé Crédit Mutuel, dans la limite de 3 téléconsultations par an et par compte MédecinDirect.

Pour en savoir plus

- **Contactez votre conseiller
Crédit Mutuel.**

Dans votre espace client⁽¹⁾,
accédez à son agenda
pour prendre rendez-vous.

- **Connectez-vous**
sur creditmutuel.fr ou sur
l'application Crédit Mutuel⁽¹⁾

- **Appelez le**

 **N°Cristal** 09 69 391 991

APPEL NON SURTAXE

Du lundi au samedi de 8 h à 20 h

(1) Dans le cadre de votre abonnement à notre service de banque en ligne CMUT Direct et sous réserve du téléchargement de l'application mobile gratuite Crédit Mutuel. Ce service n'inclut pas l'abonnement auprès du fournisseur d'accès à internet.

Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage et/ou si celle-ci a été faite à distance, c'est-à-dire dans le cas où vous ne vous êtes pas rendu en Caisse, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Ce droit peut être exercé par l'envoi du bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat de souscription à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation, sauf si vous en disposez différemment. En cas d'exercice de la faculté de rétractation, vous ne serez tenu qu'au paiement du prix correspondant à l'utilisation du produit ou service effectivement fourni jusqu'à la date de la rétractation, à l'exclusion de toute pénalité. La durée du contrat, ainsi que les modalités et les conséquences financières de sa résiliation sont fixées pour chaque produit dans la fiche Clarté et/ou dans les conditions générales du contrat qui vous seront communiquées avant la souscription.

Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS Cedex 09.

La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisé durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312-4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en Caisse et sur le site internet de la banque www.creditmutuel.fr. Pour toute demande portant sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation : Crédit Mutuel 09 69 36 05 05/ Crédit Mutuel du Centre 09 69 36 16 16/ Crédit Mutuel LACO 08 00 88 38 83 (appel non-surtaxé).

En cas de litige, vous pourrez vous adresser :

– à votre Caisse, dans un premier temps.

– au service Relation Clientèle dont votre Caisse peut vous communiquer les coordonnées, pour tout litige bancaire ou au responsable des Relations Consommateurs des ACM dont votre Caisse peut vous communiquer les coordonnées, pour tout litige relatif aux assurances, dans un deuxième temps.

– pour tout litige bancaire relevant de sa compétence, au médiateur du Crédit Mutuel, en tout état de cause, dans les deux mois à compter de l'envoi (le cachet de la poste faisant foi) de la première réclamation écrite, quel que soit le service saisi, que celui-ci ait répondu ou non : gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier : Le Médiateur du Crédit Mutuel – 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi-Lune ou via son site internet www.lemediateur-creditmutuel.com ; vous pouvez obtenir auprès de votre Caisse ou sur www.creditmutuel.fr les informations précisant sa mission (charte de la médiation). Pour tout litige concernant un contrat d'assurance relevant de sa compétence, au Médiateur de l'Assurance, en tout état de cause, dans les deux mois à compter de l'envoi (le cachet de la poste faisant foi) de la première réclamation écrite, quel que soit le service saisi, que celui-ci ait répondu ou non : gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier adressé à La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou sur le site de La Médiation de l'Assurance : www.mediation-assurance.org.

DOCUMENT À CARACTÈRE COMMERCIAL. L'ensemble des offres et services proposés est soumis à conditions, dont le détail pourra vous être précisé par votre Caisse de Crédit Mutuel. Vous disposez d'un droit d'opposition à l'usage de vos données personnelles à des fins de prospection. Adressez-vous à votre Caisse de Crédit Mutuel pour l'exercice de ce droit. Cette démarche n'entraîne aucuns frais.

AWP France SAS – Société par actions simplifiée au capital de 7584076,86 euros – 490 381 753 RCS Bobigny – Siège social : 7, rue Dora Maar – 93400 Saint-Ouen – Société de courtage d'assurances – Inscription ORIAS 07 026 669. Désignée sous le nom commercial "Mondial Assistance".

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354. N° Orias : 07 003 758.

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 euros, immatriculée sous le n° 556 650 208 RCS Laval – 43 bd Volney 53083 Laval Cedex 9. N° Orias 07 024 314.

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan, Société anonyme coopérative de crédit à capital variable – RCS La Roche-sur-Yon B 307 049 015 – 34 rue Léandre-Merlet, BP 17, 85001 La Roche-sur-Yon Cedex – Tél. : 02 51 47 53 00. N° Orias 07 027 974.

Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurance de ACM IARD SA, entreprise régie par le Code des assurances.

Crédit  Mutuel

